

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le conseiller de prévention départemental et correspondant risques majeurs départemental est nommé, à temps plein, par le DASEN sous l'autorité duquel il exerce ses fonctions.
<p>FONCTIONS ET ACTIVITES</p>	<p>CONSEILLER DE PREVENTION DEPARTEMENTAL</p> <p><u>Missions principales :</u></p> <p>Conseiller l'IA DASEN de la Manche et ses services, en lien avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et la conseillère académique de prévention, dans les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la mise en œuvre la politique académique et départementale de prévention des risques professionnels en lien avec les partenaires institutionnels, - contribuer aux travaux du CHSCT départemental et présenter en instance le bilan annuel de la santé et de la sécurité au travail du département, - assurer la sensibilisation, l'information et le conseil auprès des chefs d'établissement, adjoints gestionnaires, IEN et directeurs d'école en matière de santé et de sécurité au travail, notamment dans les mesures de suivi des préconisations de l'ISST - animer des séquences de formation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail : directeurs d'école, membres des CHSCT <p>CORRESPONDANT DEPARTEMENTAL RISQUES MAJEURS ET REFERENT SURETE (risque intrusion attentat)</p> <p><u>Missions principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner les écoles et les établissements dans l'élaboration et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) : participation éventuelle aux exercices. - assurer un suivi quantitatif et qualitatif des PPMS dans le département - animer des formations en direction des directeurs d'école et des chefs établissements du second degré. - participer aux travaux préparatoires et aux exercices coordonnés par les services préfectoraux sur le thème de la sûreté.
<p>COMPETENCES ET QUALITES A MOBILISER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - capacité d'écoute et de dialogue, - capacité de synthèse et d'analyse, - capacité à faire des propositions, - capacité au travail en réseau de professionnels, - connaissances des règles de base en matière de santé et de sécurité au travail, et de mise en sûreté. - maîtrise des outils informatiques bureautiques.
<p>SPECIFITES DU POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ne nécessite pas l'obligation du CAFIPEMF - rattachement administratif à la DSDEN à Saint Lô - coordination des activités par le secrétaire général de la DSDEN - utilisation du véhicule personnel avec remboursement des frais de déplacement à partir de la résidence administrative. - Les enseignants intéressés sont invités à solliciter un poste de CPD EPS (code vœu 501)